

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décision du 26 avril 2024 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2417298S

Par décision du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, en date du 26 avril 2024, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre a prononcé à l'encontre de la société BUTAGAZ, de numéro SIREN 402 960 397 dont le siège social est situé 47 à 53, rue Raspail, 92300 Levallois-Perret, l'annulation d'un volume de 1 861 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 9 562 420 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.